

print

## Quel intérêt a l'Algérie à adhérer à l'OMC ?

De [Nabil de S'biha](#)

Global Research, juin 05, 2014

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/quel-interet-a-lalgerie-a-adherer-a-lomc/5385694>

« Parce que le terme capitalisme évoque une histoire parfois déplaisante, ce mot est de moins en moins usité. Pour les économistes, les porte-parole des entreprises, les orateurs politiques prudents et certains journalistes, l'expression polie est aujourd'hui économie de marché. » John K. Galbraith, « Les mensonges de l'économie »

« Nous avons abandonné le pouvoir aux grandes entreprises, et nous allons connaître une vague de corruption sans précédent qui va s'infiltrer jusqu'aux plus hauts niveaux de l'État. Les forces de l'argent vont tenter de se maintenir au pouvoir en excitant la classe sociale les unes contre les autres jusqu'à ce que toute la richesse se trouve concentrée dans quelques mains et que notre République s'effondre. J'éprouve en ce moment plus d'inquiétude pour mon pays que je n'ai jamais eu, même en temps de guerre. » Abraham Lincoln, 16ème président des États-Unis d'Amérique



S'il y a une chose sûre et évidente que partagent nos politiques en ce moment, alors c'est bien la nécessité de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le nouveau ministre du Commerce, A. Benyounes, a mis en clair le fait que c'est le chef de l'État qui lui a consigné cette tâche, tout en insistant sur son caractère urgent. Selon cette nouvelle « sagesse conventionnelle », l'adhésion doit se faire coûte que coûte, afin de mettre l'Algérie sur les rails du développement économique ! Étroitesse de vue ou d'esprit ? En tout cas, cette adhésion à l'OMC semble être une évidence pour certains et une condition sine qua non pour d'autres.

A cet effet nous allons essayer, à travers cette humble contribution, de mettre au clair certains aspects de ce processus d'adhésion à l'OMC et démontrer, ainsi, l'absurdité des confirmations selon lesquelles l'Algérie doit adhérer à cette organisation internationale pour mieux développer son économie.

### Un bref historique des négociations de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC

En fait, la première demande formulée par l'Algérie date du juin 1987 et dans le cadre des négociations pour l'adhésion au GATT, transféré par la suite à l'OMC. Le

premier aide-mémoire a été proposé au groupe du travail en juillet 1996. A cette époque, suite à la crise de la dette extérieure, l'Algérie était sous les Plans d'Ajustements Structurels (PAS) qu'avaient imposés le FMI et la Banque Mondiale. Et le passage du GATT à l'OMC a induit de nouvelles mesures plus importantes et plus complexes par rapport à celles de 1987. Au final, la demande d'adhésion n'avait pas trouvée un écho favorable à cette époque.

Lors de la première disposition de memorandum d'association de 1996, l'Algérie s'est engagée essentiellement à : 1) la diversification des échanges ; 2) le relèvement du niveau général de compétitivité du secteur des fabrications industrielles ; 3) la maîtrise et le contrôle des importations de produits agro-alimentaires. Cependant, l'activité économique et le commerce extérieur de l'Algérie n'avaient pas trop changé. L'économie algérienne est restée très dépendante du secteur des hydrocarbures sans une diversification du tissu économique.

En 2002, l'Algérie dispose un deuxième memorandum d'association avec un petit avantage liée à sa balance des paiements qui commence à retrouver des signes de bonne santé, grâce à la manne du pétrole induite par la hausse de ce dernier sur le marché mondial. L'Algérie avait signé aussi un accord d'association avec l'UE, qui reste son premier partenaire économique, plus 55% des importations et 55% des exportations en 2012 (selon l'OMC).

Pour répondre aux exigences des membres de l'OMC, l'Algérie a entamé une procédure de déréglementation et de privatisation, notamment dans le secteur des télécommunications et des énergies. La plus importante a été le projet de loi que voulait faire passer l'ex-ministre des mines et des énergies, Chakib Khelil. Donnant la priorité à la valorisation des hydrocarbures par l'attrait des firmes les plus compétitives, il ôte de fait à la Sonatrach tous ses privilèges sur le marché domestique et l'expose à la concurrence directe des compagnies étrangères. Le projet n'a pas été approuvé et cela n'a pas plu aux partenaires étrangers, notamment les USA qui attendaient beaucoup de sur cette déréglementation du marché des énergies en Algérie afin d'entrer en force, sinon de consolider davantage la position de leurs firmes.

En conséquence, l'Algérie n'a pas pu, encore une fois, adhérer à l'OMC et les négociations de 2008 n'ont pas apporté grand-chose surtout qu'elles étaient dans une période troublée par la crise financière qui frappait les pays développés. Le dernier round des négociations date d'avril 2013. A cette occasion, l'Algérie a pu signer et finaliser des accords bilatéraux avec des membres de l'OMC. Par ailleurs, dans un communiqué, le ministère du Commerce a annoncé que le 12e round des négociations sur l'adhésion de l'Algérie à l'OMC se tiendra avant la fin du premier trimestre 2014.

Passons maintenant à l'analyse de ces négociations. Pour y procéder nous allons regarder ce que l'Algérie peut gagner et/ou perdre avec cette adhésion à l'OMC

## **I. Le libre-échange est-il essentiel pour développer l'économie algérienne ?**

Ce postulat est erroné et faux ! Il est basé uniquement sur une idéologie, à savoir le capitalisme dont le marché libre et concurrentiel est plus efficace pour toute économie. Le libre-échange est considéré comme une vertu dans le débat public. Remettre en cause ce principe est un travail très épuisant et demande beaucoup d'effort car ses défenseurs sont de purs prosélytes avant d'être des scientifiques qui acceptent les arguments de leurs adversaires. Cependant, leur argument essentiel consiste à taxer systématiquement leurs contradicteurs de « nationalistes » et/ou de « réactionnaire »... En fait, ces qualificatifs ont perdu leur vrai sens depuis de belle lurette.

Au fait, les défenseurs de l'argument de libre-échange réfèrent souvent à Adam Smith lorsqu'il parlait de la division du travail et son efficacité par rapport à l'étendu du marché [1]. Cela est vrai mais dans certains domaines qui ont, en l'occurrence, besoin de marchés mondiaux étendus pour bien fonctionner comme le cas des télécommunications et des technologies de pointe. Mais l'Algérie est loin d'être un pays exportateur, elle reste un net importateur. Elle a besoin d'un transfert de technologie pour entamer une production industrielle nationale, qui nécessitera dans les premiers temps une forme de protectionnisme, que nous qualifierons de nécessaire et d'intelligent. D'ailleurs même Adam Smith défend l'idée selon laquelle : « **En préférant le succès de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère, [l'individu] ne pense qu'à se donner personnellement une plus grande sûreté** » [2]. Donc défendre l'industrie nationale pour une période est une condition pour assurer son développement à l'avenir, principe de sûreté nationale.

Mais c'est un autre économiste, à savoir David Ricardo, qui est derrière le succès de la théorie de libre-échange comme moyen de maximisation de la production grâce aux avantages comparatifs. Cela veut dire simplement qu'un pays gagne en efficacité et en profit s'il produit un bien qui lui coûte moins cher par rapport à son partenaire direct. Cela va de soi pour ce dernier. Mais cette idée, qui reste très cohérente sur sa base, n'est pas évidente lorsqu'on est dans le cadre de plusieurs pays qui s'échangent des millions de produits, comme c'est le cas avec les membres de l'OMC.

Cela dit, la spécialisation dans le monde réel est relative au parcours ; un pays produira un bien demain parce qu'il a appris à le faire mais cela dépend aussi de ces capacités à assimiler ce qu'il apprend depuis l'extérieur. Le meilleur exemple est la Corée du Sud, qui est devenue un exportateur de technologies et de l'industrie automobile en un temps record grâce notamment à sa stratégie de développement qui était tournée vers l'intérieur : une autarcie et le contrôle étroit des marchés financiers pendant les années 70 et 80. Suite à ce succès, la Corée du Sud est devenue membre de l'OCDE dans les années 90[3]. Depuis ce temps-là, elle ne cesse de confirmer ses capacités et sa puissance économique au niveau mondial.

Toutefois, il faut signaler que les avantages comparatifs sont fondés sur les rendements constants (doubler les intrants = production doublée). Mais les rendements sont croissants pour les produits manufacturés où l'expérience réduit considérablement les coûts de production impliquant ainsi la baisse des prix de vente, surtout dans le cas de rendements d'échelle importants (compenser la réduction du taux du profit par une hausse des quantités produites). Dans ce cas de figure, un pays concurrent se voit dans l'obligation de protéger sa propre industrie s'il veut qu'elle résiste davantage et atteindre une taille importante pour faire face à la concurrence extérieure. L'Algérie se trouve exactement dans ce cas. Il ne faut pas chercher trop loin. L'industrie nationale algérienne est très fragile et non compétitive pour l'ouvrir à une concurrence extérieure qui peut la dévorer en si peu de temps.

Cependant, il est intéressant, voire primordial, de rappeler qu'en matière de barrières aux échanges, l'Algérie, à l'instar des pays exportateurs des hydrocarbures, n'est pas trop affectée par des barrières sur ses exportations. Donc, les négociations avec le groupe du travail de l'OMC seront portées sur les barrières à ses importations. En effet, les membres de l'OMC reprochent, entre autre, à l'Algérie les barrières non tarifaires (non douanières) qu'elle pratique à l'égard des produits importés.

Parmi les dossiers qui font obstacle à l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, nous trouvons celui lié à l'importation des produits pharmaceutiques. Il y avait aussi l'interdiction de l'importation des boissons alcooliques, mais retirée par la suite. En

conséquence, l'Algérie est devenue un grand importateur et consommateur des boissons alcooliques.

Mais revenons plutôt au dossier des produits pharmaceutiques : il serait utile de savoir que des pays comme la France ont des listes noires des médicaments dangereux [4]. Cependant, dans le cadre de l'OMC, interdire l'importation des médicaments de fait qu'ils sont considérés dangereux, par les autorités nationales compétentes, peut engendrer de lourdes conséquences. Car ces affaires sont généralement portées devant une instance des différends, qui est souvent un allié des grands groupes pharmaceutiques. On a pu le constater avec l'affaire des virus H5N1 et H1N1 dont l'ancien secrétaire de la défense américaine, Ronald Rumsfeld, est actionnaire majoritaire des laboratoires pharmaceutiques Gilead sciences [5].

Par ailleurs, un autre point fondamental rend les négociations très compliquées entre l'Algérie et l'OMC à savoir la pratique du prix minimum à l'exportation, qui est incompatible avec les principes de l'Organisation. Au fait, ce principe permet une certaine protection, dans le cadre de la légalité de la procédure, du consommateur national contre une exportation massive des produits qui sont à bas prix mais qui restent insuffisants pour le marché domestique, comme c'est le cas surtout des produits agricoles.

Le libre-échange et ses avantages comparatifs que défend notre « intelligentsia » dans l'optique d'un développement économie nationale est une tromperie majeure. Disons-le au passage, généralement cette « élite intellectuelle » défend la libéralisation du marché algérien parce qu'elle a, plus ou moins, des intérêts qui coexistent avec ceux des privés. Il s'agit en grande partie de l'ensemble de « l'élite au pouvoir », (*cf. C.W. Mills, « L'Elite au pouvoir »*) comme les « généraux-importateurs » ou les hommes d'affaires qui traitent avec les militaires et les hommes politiques.

Mais pour répondre à ces intellectuels faussaires, nous allons faire appel à James K. Galbraith : « **La voie royale pour sortir du sous-développement est la diversification efficace, pas la spécialisation, et une diversification efficace exige un usage stratégique de la politique commerciale [...]. De fait, aucun pays du monde qui ont vraiment réussi dans le commerce, dont le Japon, la Corée du Sud, Taiwan et à présent à la Chine Continentale, n'est parvenu à son statut actuel en adoptant des règles commerciales néolibérales.**»[6]

Parmi les autres points cruciaux dans cette déréglementation et cette libéralisation à tout va, que demande l'OMC, l'Algérie retient sa position sur la politique des prix. En effet, l'Algérie considère que certains biens et services sont d'une nature stratégique et peuvent en conséquence être administrés par l'État. Un certain nombre de produits alimentaires sont fixés par l'administration centrale, de même pour les prix des produits énergétiques (hydrocarbures et électricité), des médicaments et des transports.

Au fait, certaines personnes, dites libérales, vont demander les raisons derrière une administration des prix, tout en avançant la loi de l'offre et de la demande, censée réguler les marchés « concurrentiels ». Question étrange d'ailleurs ! Notons seulement que cela épargne au citoyen algérien le joug des grandes firmes bancaires internationales, qui spéculent sans cesse et sans vergogne sur les produits alimentaires de base [7]. Affamant ainsi des millions de gens à travers la planète. Cette administration des prix est aussi l'unique procédé pour faire éviter au peuple les caprices de ces voyous banquiers de la Bourse de Chicago. La famine est le pire des malheurs que peut frapper l'Algérie à notre époque car, comme disait Marx dans le Manuscrit de 1844, « **l'homme qui est dans le souci et le besoin, n'a pas de sens pour le plus beau spectacle** ».

Bien sûr que le système de subvention actuel est mal géré et profite à toutes les couches sociales au lieu de le centrer sur la plus défavorisée. Mais mettre en œuvre un programme qui profite juste aux nécessiteux implique beaucoup d'effort et une gestion plus efficace. Nous allons nous limiter à cela.

L'autre argument que nous ne pouvons pas lancer ici consiste à dire que du moment où les pays développés subventionnent à grande échelle leurs produits, alors pourquoi l'Algérie ne doit-elle pas faire de même ? À titre d'exemple : l'Union Européenne consacre la grande partie de ses subventions à la Politique Agricole Commune (PAC), soit presque 436 milliards d'€ pour la période 2014-2020. De même pour les USA qui subventionnent leur industrie du coton tout en mettant des barrières à l'entrée pour contrer le coton des pays sous-développés, qui est à bon prix vu les faibles coûts de la main-d'œuvre dans ces pays.

En fait, le 7 décembre 2013, un accord, qualifié d'historique, a été signé par les membres de l'OMC stipulant de mettre fin aux subventions à l'exportation [8]. En tout cas, l'avenir nous dira, comme à chaque fois, que la bonne foi est toujours absente lorsqu'il s'agit de parler argent.

Cela dit, la double tarification (le prix national est différent du prix à l'exportation) des hydrocarbures est défendue par l'Algérie comme une conséquence d'un simple avantage comparatif. Cela est profitable aussi aux investisseurs étrangers qui produisent en Algérie. Ce bas prix des énergies est un argument assez important, parmi tant d'autres pour pratiquer la règle 51/49, que veulent abroger les défenseurs du « marché libre ».

La politique de double tarification en Algérie dérange énormément ses partenaires non producteurs des hydrocarbures, notamment l'UE. Celle-ci considère cette politique comme une subvention pour le secteur des énergies et impose à cet effet des droits de douane spécifiques pour les exportations de ce secteur, comme les fertilisants. D'ailleurs, la protection de l'industrie nationale est bien prise en compte de la part de l'UE.

Les négociateurs de l'OMC reprochent aussi à l'Algérie le monopole naturel de la Sonatrach sur le marché des énergies ! Donc pourquoi ils n'osent pas reprocher les monopoles des compagnies privées ? Le cas d'EDF ou de Veolia n'est pas trop loin de celui de Sonatrach ! Sauf que cette dernière est publique, pour le moment. Nous pouvons constater facilement l'analyse à géométrie variable que pratique l'OMC dans le cadre des négociations. Cette Organisation ne prend pas en compte l'intérêt public des populations, qui est manifestement clair dans le cas de la Sonatrach. Mais elle a toujours défendu les intérêts privés des pays développés.

Au final, vous voyez bien que le libre-échange peut conduire facilement l'Algérie à une catastrophe. Car elle serait obligée de jouer avec les règles de jeu que lui imposent les membres de l'OMC. En effet, les pays industriels ont su protéger et sauvegarder leurs industries lorsqu'elles étaient fragiles. Les USA sont le meilleur exemple en la matière. Après des années de protectionnisme, ils viennent maintenant, notamment dans le cadre du processus de Washington, demander l'ouverture de tous les marchés internationaux à leurs multinationales. Mais il faut savoir que celles-ci peuvent obliger l'Algérie à retirer une loi qui entrave la maximisation de leurs profits.

Vous en conviendrez facilement que l'unique intérêt des entreprises étrangères qui s'installent en Algérie c'est de maximiser les dividendes des actionnaires et les bonus de la « technostructure » (cf. **J.K. Galbraith**). Elles ne prennent pas en compte, en aucun cas, l'intérêt de la nation et du moins celui de la population. Cependant « **les entreprises nationales peuvent au moins s'adapter au contexte social. Il leur arrive de répugner à licencier si elles savent qu'il n'y a**

***pas d'autre emploi possible.***»[9] Nous allons revenir davantage sur l'impact des privatisations, qu'impose l'OMC, sur l'économie Algérienne.

Le dernier point que nous voulons soulever ici, dans le cadre des zones de libre-échange et celui avec les pays du Maghreb. Ceci est très intéressant en théorie mais reste très compliqué à mettre en place. Le premier obstacle majeur est d'un ordre institutionnel car les États membres ont de nombreuses divergences, y compris sur les questions les plus insignifiantes, notamment entre l'Algérie et le Maroc. Mais sous un angle économique, nous trouvons encore différentes formes de protectionnisme qui empêchent la mise en place d'une zone de libre-échange et retardent une éventuelle élaboration de l'Union Maghrébine.

Récemment la Tunisie a instauré une taxe sur les boissons algériennes. Cela a provoqué une indignation des producteurs Algériens. Il faut savoir que les autorités tunisiennes ont juste appliqué le principe de la sûreté nationale, invoqué plus haut. En effet, les boissons tunisiennes coûtent plus chère que celles de leurs voisins algériens parce que, et à titre d'illustration, l'énergie et l'eau nécessaires pour faire tourner une usine de boissons restent de loin moins coûteux en Algérie, d'où les faibles coûts de revient et de vente.

Nous allons, maintenant, mettre au clair l'autre aspect de cette adhésion à l'OMC, à savoir la demande de privatisation des entreprises publiques, la libéralisation et la déréglementation du marché. Il faut noter que l'OMC a d'ores et déjà exigé à l'Algérie la privatisation de ses actifs, comme une condition primordiale. Cela va de soi avec les exigences du FMI et de la Banque Mondiale lorsque l'Algérie les a sollicités pendant les années 90. Ce qui nous amène forcément à formuler la question suivante :

## **II. La privatisation et la libéralisation sont-elles nécessaires pour développer l'économie Algérienne ?**

Pour répondre à cette question, très débattue d'ailleurs par les économistes, nous devons connaître la source de ces deux notions. Elles sont, notamment, le produit de la pensée néolibérale de l'École de Chicago, à sa tête Milton Friedman. Ce dernier a pu, avec ses disciples, expérimenter ses théories notamment sur les populations des pays sous-développés. Mais, malheureusement, à chaque fois c'était le même résultat : un désastre. Ces théories néolibérales, monétaristes pour être précis, ont produit, d'une part, des populations de plus en plus pauvres et, d'autre part, l'enrichissement d'une classe déjà favorisée. C'était la cause directe de la baisse d'impôt, la suppression des services et des aides publics et de la déréglementation des marchés du travail et des prix.

En fait, certains « intellectuels » vont plus loin dans leur affirmation de la nécessité de la libéralisation. Mais si nous leur demandons : nous libérons quoi ? Ils osent même dire que « ***la réforme démocratique et la réforme néolibérale étaient des jumelles inséparables*** », disait F. Fukuyama en février 1989. Friedman osait davantage en affirmant que « ***les citoyens ordinaires vivent beaucoup mieux dans les pays capitalistes que dans les pays communistes*** ».[10]

Cependant, Friedman, dans sa logique doctrinale, a souvent occulté la réussite des pays scandinaves. Des pays où les gens sont les plus heureux au Monde même si les impôts et les cotisations sociales sont les plus élevés parmi les économies développées. Cela montre bien l'absurdité de ces affirmations, rangées, par ces faiseurs d'opinion, au rang de l'évidence. Ajoutons à cela que dans les pays Scandinaves, la démocratie a fait preuve de bon fonctionnement et de réussite exemplaire, car les citoyens participent effectivement et activement à la

prise de décisions, notamment par le principe du référendum.

Par « liberté économique », les faussaires usent encore une fois de l'effet de substitution dont parlait si magistralement Alexandre Douguine (*cf.* « **La quatrième théorie politique** »). En effet, ils ont pu remplacer un concept dangereux par un simple mot de gaieté, qui fait référence au libre-choix de l'individu. La liberté économique est totalement détachée des libertés fondamentales que peut garantir une Constitution aux citoyens d'une nation : liberté d'expression, liberté de culte, liberté de la presse... En fait, la liberté économique est contre toute intervention de l'État dans le fonctionnement du marché. Elle est par exemple contre une assurance maladie ; elle est défavorable à la gratuité de l'éducation nationale... Ses fervents défenseurs affirment à hautes voix que les présidents Hugo Chavez et Evo Morales sont des dictateurs ! Parce qu'ils entravent cette « liberté fondamentale » du marché. Mais ces mêmes personnes étaient favorables au régime du général Pinochet, dictateur Chilien, parce qu'il était pour le « libre-marché ».

Vous en conviendrez facilement, nous avons la certitude, que c'est une absurdité inouïe de concevoir la liberté économique en la liberté d'acheter ou de faire du « shopping ». Mais malheureusement beaucoup de gens tombent facilement dans ce piège. Nous pouvons concevoir ceci comme l'effet direct de la défaillance des Médias de masse qui n'assurent plus le rôle, information viable, mais font de la pure propagande dans une optique de confusion générale.

Revenons maintenant à l'économie Algérienne et essayons de comprendre exactement ces deux concepts au niveau de l'économie nationale.

### **1. La privatisation des entreprises publiques est-elle la solution ?**

En Algérie, à l'instar d'autres pays, l'administration publique gère les entreprises à capital public. Parfois cela est mal fait. Et généralement les PDG sont « parachutés » dans des postes clés sans avoir les compétences nécessaires pour assurer une telle tâche. Les exemples ne manquent pas actuellement en Algérie. Nous avons apporté dans un article antérieur, à titre illustratif, le cas de Mobilis, comme une mauvaise gestion des ressources publiques, humaines et matérielles [11]. En effet, il y a des secteurs d'activité qui peuvent être délaissés aux privés car les entreprises privées peuvent s'acquitter de cette tâche facilement. Mais dire que les entreprises publiques ne sont pas rentables reste très discuté et les économistes non pas encore trancher là-dessus.

Dans son excellent livre, «*Cf. Les Ingénieurs et le Capitalisme* », T. Veblen (l'un des plus brillants économistes de tous les temps, mais de loin le moins connu de tous) insistait sur le fait que si les entreprises publiques ne fonctionnaient pas, c'est parce qu'il y a un intérêt à cela. Il voulait dire qu'il y a des mains qui agissent contre le bon fonctionnement de ces entreprises publiques. Au fait, il a pris l'exemple des Postes et des Chemins de Fer aux USA où il a constaté que ces deux entreprises publiques avaient constamment des problèmes de fonctionnement. Mais lors de la première guerre mondiale et le besoin de l'efficacité qui s'impose, elles avaient fonctionné à plein régime et sans difficultés considérables, d'où sa conclusion qui consiste à dire que le « sabotage volontaire » est souvent derrière les dysfonctionnements courants au sein des entreprises publiques.

Cela est vrai pour la plus part des entreprises publiques dans le monde. Les intérêts privés achètent des usines qui coûtent des centaines de millions de dollars avec juste des centimes, gratuitement en clair, et font par conséquent des plus-values énormes. Celles-ci couvrent tous les investissements nécessaires pour

faire marcher à nouveau une usine en arrêt. Comme cerise sur le gâteau, on les fait passer pour des héros de la nation, qui sauvent le pays d'une récession globale ! Allez, expliquez-moi ce délire !

Le problème ne réside pas directement dans la privatisation. Pas du tout ! Il s'agit, en effet, du processus de privatisation. Le FMI a toujours exigé une privatisation rapide des entreprises publiques afin d'accorder ses aides. De même pour l'OMC qui a exigé la privatisation de l'industrie algérienne pendant toute la période des négociations, depuis 1996. Parce que ces institutions capitalistes supposent que le marché fonctionne parfaitement et qu'il peut agir très rapidement pour répondre aux besoins. Un délire sans limite, comme si la privatisation est la baguette magique qui peut faire des miracles. Il faut noter qu'il y a beaucoup d'activités que ne peut assurer le privé et sont, par voie de conséquence, prises en charge par l'État. Donc, **« éliminer l'entreprise publique peut créer un vide immense. Et même si, finalement, le secteur privé entre en jeu, de terribles souffrances ont pu dans l'intervalle résulter de cette décision »**. [12]

La privatisation du complexe sidérurgique d'El Hadjar, en 2001, est un cas d'école. Suite à sa reprise (à 70% du capital) par ArcelorMittal l'enthousiasme de nos dirigeants était à son paroxysme. La question qui reste à poser est celle-ci : pourquoi l'État Algérien a privatisé un tel pilier de l'industrie Algérienne ? L'hypothèse selon laquelle, la mainmise de la mafia des généraux est derrière cette opération nous semble cohérente, car ils avaient plus à gagner en le privatisant. Comment ça, vous allez me dire ? Trop facile ! Comme si les profits annuels étaient très limités, suite à une faible rentabilité, il fallait alors trouver une nouvelle combine pour ramasser plus d'argent. Leur tour de magie est passé inaperçu grâce au monopole sur les importations. L'Algérie importe 10 milliards de dollars de produits sidérurgiques par an.

Cela dit, plus de dix ans après, l'Algérie a repris une part majoritaire (à 51% du capital) du complexe parce que l'Indien n'arrivait pas à « maximiser ses profits » et qu'il fallait un plan d'investissement de 763 millions de dollars pour toucher les objectifs prévus lors de la privatisation de 2001. A savoir que le nombre des salariés a passé de 12 000 en 2001 à un peu plus de 5 000 en ce moment [13]. En tout cas, comment peut-on être sûr de l'efficacité de cette nationalisation ? C'est le même gouvernement, corrompu qui a privatisé et c'est lui-même qui vient de reprendre la gestion actuellement !

Il y a un danger, que nous devons citer, quant aux privatisations des entreprises publiques ! Le président Lincoln, ci-haut, l'a bien identifié. Il s'agit, en effet, du danger que peut engendrer l'octroi du pouvoir à des intérêts privés. Ceux-ci peuvent, pour des motivations financières ou/et de monopole, étouffer des réglementations, qui leur sont défavorables, avant même leur élaboration. Elles y arrivent souvent par le biais de la corruption et des lobbyings. Pour le dire clairement : c'est détenir une position de force vis-à-vis de l'État et du consommateur.

Mais l'OMC, le FMI, la BM et tous les organismes internationaux se « moquent » de savoir qui souffre au final. Le plus important est de laisser le marché aux privés et c'est à eux de décider de ce qui est bon ou mal pour les consommateurs. L'État doit être neutre, sinon il doit protéger ces intérêts privés contre une éventuelle colère des citoyens. Ce rôle est celui des institutions militaires corrompues. Nous sommes vraiment dans des délires idéologiques qui n'ont aucun rapport avec l'économie, du moins en sa vocation de répondre aux besoins.

Un autre aspect répugnant de ces privatisations réside dans leur coût humain. Leur impact sur l'emploi. Pour réduire les coûts et maximiser les profits, les entreprises



privées ont tendance à réduire leur effectif au strict minimum nécessaire. Elles vont même réduire en dessous du nécessaire, en obligeant les salariés à doubler leurs efforts. C'est-à-dire qu'un seul agent doit assurer le travail de deux agents au minimum. Le concept de la division du travail trouve tout son sens ici. Exploiter puis réduire en esclavage, « moderne » si vous voulez, le salarié. Mais les capitaines de l'industrie savent bien qu'il faut garantir le minimum vital pour que me l'employé puisse travailler au maximum de ses efforts.

Mais pendant les périodes de crises profondes, où « l'armée de réserve industrielle » est toujours prête à remplacer les éléments défiants. Le chantage au chômage est une arme très utile pour les capitaines de l'industrie : « tu vas travailler comme on veut sinon la porte est ouverte et d'autres bras attendent dehors ». Donc si nous regardons bien tout cela dans l'angle de l'efficacité globale, nous trouverons que les coûts sociaux du chômage, qu'engendrent ces privatisations, sont difficiles à recouvrir par l'État, surtout dans un pays où il n'existe pas une assurance chômage.

Pour une vraie efficacité, « **la privatisation doit s'inscrire dans une stratégie globale, qui prévoit de la création d'emplois et tandem avec les destructions d'emplois que l'on provoque souvent en privatisant. Il faut prendre des mesures macroéconomiques qui aident à créer des emplois dont la baisse des taux d'intérêt. Tout est dans le choix du moment (et le respect des étapes). Ce ne sont pas de simples problèmes pratiques de « mise en œuvre », ce sont des questions principales** »[14]. Donc, il faut des structures juridiques et des institutions de réglementation du marché appropriées pour dissuader le nouveau propriétaire de piller les actifs, afin de travailler pour l'expansion du tissu industrielle.

Il faut, en effet, savoir trouver un juste équilibre. Nous proposons l'instauration de la concurrence loyale entre les opérateurs publics et privés, sauf dans les secteurs stratégiques qui doivent rester impérativement sous le contrôle de l'État. Le monopole de l'État reste essentiel dans certains domaines à l'instar des énergies.

Par ailleurs, Il revient seulement aux entreprises compétentes, rentables, et les plus profitables à la société de rester sur le marché. L'État n'est pas dans son rôle lorsqu'il assure des tâches qui incombent aux privés. Il peut, voire obliger, de les aider à se mettre en place dans certains domaines et puis laisser la place aux plus compétents. Cela ne va pas dire qu'il ne faut pas garder les entreprises publiques, mais juste les redynamiser pour éviter d'injecter des fonds qui les maintiennent sous perfusion. A l'image des entreprises publiques spécialisées dans les travaux publics. Celles-ci peuvent être privatisées car l'opérateur privé a prouvé ses capacités dans ce domaine.

Mais cela doit être fait dans le cadre de la loi et avec une grande transparence. Les privatisations « entre amis », comme nous l'avons vu, n'apportent rien à l'économie nationale si ce n'est de rendre ces impliqués plus riches et appauvrir davantage le citoyen Algérien.

Au final, la richesse de l'État est aussi la richesse de ses citoyens. Mais cela est vrai uniquement lorsqu'il y a un État de droit ; chose qui fait défaut en ce moment en Algérie. L'absence d'une véritable Institution est le problème essentiel que nous devons régler pour entamer la démarche du rattrapage économique.

## **2. La libéralisation va-elle fermer ou ouvrir la « boîte de Pandore » ?**

Autrement dit, la libéralisation va-t-elle être le remède, tant attendu, aux maux de l'économie Algérienne ? Au fait, la libéralisation veut dire, en gros, la suppression de l'intervention de l'administration centrale sur les marchés financiers et la mise en

place du libre-échange. Comme nous avons déjà abordé la question du libre-échange ci-dessus, alors nous analyserons juste la privatisation financière.

Dans le cadre des négociations pour adhérer à l'OMC, la libéralisation des marchés financiers est l'une des conditions essentielles, comme nous avons eu la chance de constater lors des négociations de l'adhésion de la Chine. En effet, le gouvernement Américain a fait d'énormes pressions sur la Chine pour qu'elle libère son marché financier, à travers une clause spécifique dans le cadre des négociations. L'Empire du Milieu n'a pas voulu se soumettre aux exigences du Trésor américain et avançait la crise Asiatique qui a suivi la libéralisation des marchés financiers Asiatiques. Un argument très fort qui a joué en sa faveur mais pas pour longtemps.

Il est important de noter que la première cause de la déréglementation des marchés financiers aux USA, était la débâcle des caisses d'épargne à la fin des années 80. Une perte de plus de 200 milliards de dollars [15], soit presque l'équivalent du produit intérieur brut (PIB) de toute l'économie algérienne, 216 milliards de dollars en 2013.

Pour ce qui est de l'Algérie, le marché financier reste encore insignifiant et ses réserves de change, qui avoisine les 200 milliards de dollars selon le FMI, sont investies en bons du Trésor Américain, et de ce fait sa libéralisation importe peu dans les négociations avec l'OMC. Cela dit, une libéralisation va être certainement entamée car la libre circulation des capitaux est primordiale dans les accords du libre-échange. De ce fait, l'Algérie sera amenée à supprimer les restrictions imposées en matière de contrôle des devises parce qu'une multinationale qui investit en Algérie ne doit pas subir des entraves en cas de transferts des bénéfices à sa maison à mère ou à des paradis fiscaux, selon la vision de l'OMC.

Cependant, le marché du change doit rester sous le strict contrôle de l'administration algérienne, car c'est une arme de « destruction massive » lorsqu'on l'utilise contre un pays, comme cela s'est produit lors de la crise Asiatique de 1997. Il faut savoir que la Chine a échappé bel et bien à cette crise parce qu'elle n'avait pas libéré son marché financier et elle avait gardé les restrictions sur le mouvement des capitaux. Elle a démontré, en conséquence, que la libération des marchés financiers n'est pas nécessaire pour attirer les investissements étrangers. Alors, prenons cette expérience chinoise comme un modèle à suivre, pour le moment.

Pour les défenseurs de l'argent facile que génère la spéculation sur les actions en bourse, nous leur proposons ce passage d'Aristote : « **La chrématistique se distingue de l'économie en ce sens que pour elle la circulation est la source de la richesse et elle semble pivoter autour de l'argent, car l'argent est le commencement et la fin de ce genre d'échange...c'est pourquoi aussi la richesse, telle que l'a vue la chrématistique, est illimitée. [...], ... la chrématistique est infinie de sa nature, car ce qu'elle poursuit c'est la richesse absolue. L'économie est limitée, la chrématistique non... [...] C'est pour avoir confondu ces deux formes que quelques-uns ont cru à tort que l'acquisition de l'argent et son accroissement à l'infini étaient le but final de l'économie** »[16].

Selon certains experts et économistes algériens, favorables à l'OMC, la libéralisation financière et économique passera nécessairement par la suppression de la règle 51/49. Cependant, le Haut Responsable à la coopération franco-algérienne en industrie et en technologie a déclaré récemment que cette règle n'est pas du tout un obstacle pour les entreprises françaises : « **Le message que je fais passer aux entreprises françaises c'est d'utiliser ce 51/49 comme un**

**outil d'implantation en Algérie, parce que cet outil (les) contraint positivement à trouver un partenaire algérien** »[17], a indiqué M. Levet.

Cela dit, chaque pays est souverain dans ses décisions politiques et économiques. En conséquence, il peut, sinon doit, prendre toutes les mesures nécessaires qui peuvent protéger son économie en générale et son industrie en particulier. Car ceci est la condition sine qua non dans le cadre des stratégies de développement économique. Très facile à le constater grâce aux données que nous offre l'histoire économique de ces deux derniers siècles.

Pour conclure, nous dirons que vous avez constaté, lors de cette analyse, que l'adhésion à l'OMC n'est pas du tout souhaitable. Car ses exigences en matière de libération économique et de privatisation risquent de coûter cher à l'économie Algérienne. Actuellement, l'économie Algérienne est trop fragile pour faire face aux géants mondiaux. Nous devons prendre en compte tous les paramètres, économiques, sociaux... afin de peser les conséquences de d'une adhésion à l'OMC, qui se profile à l'horizon ces derniers mois.

Cependant, au lieu de rester sur l'économie de rente qui range l'économie (**cf. le syndrome Hollandais**), via les importations, nous devons mettre en place des stratégies de développement de long terme. Il faut se concentrer davantage sur les capacités Algériennes. Nous devons fermer nos frontières aux produits étrangers que nous pouvons produire aisément. Bref : **Patriotisme Economique, Protectionnisme Intelligent et des Institutions Fortes et Transparentes**. Voilà les trois concepts essentiels pour développer notre économie. Nous allons y revenir prochainement pour développer davantage ces concepts.

**Nabil de S'biha**

**Universitaire Algérien**

### Notes de référence

[1] Adam Smith, «Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations», t. I, p. 85 (Livre I, chap. 3)

[2] Ibid., t. II, p. 42 (Livre IV, chap. 2)

[3] Voir J. Stiglitz "La grande désillusion", chap.4

[4] Voir ici : La liste noire des 68 médicaments à éviter, selon «Prescrire»

[5] Voir ici : Rumsfeld's growing stake in Tamiflu

[6] James K. Galbraith, «L'État prédateur», p. 112

[7] Voir l'exemple de la Goldman Sachs et sa spéculation sur les produits alimentaires :Comment Goldman Sachs a provoqué la crise alimentaire

[8] Voir ici : À Bali, l'OMC scelle un accord historique sur le commerce mondial

[9] J. Stiglitz, op.cit., chap.3

[10] Friedman et Friedman, TwoLucky People, p. 520-522, cité par N. Klein dans «La stratégie du Choc», p. 227

[11] Voir ici : [Mobilis : un bricolage à l'algérienne !](#)

[12] J. Stiglitz, op.cit., p. 105

[13] Plus d'information ici : L'Algérie nationalise une usine d'ArcelorMittal

[14] J. Stiglitz, op.cit., p. 107

[15] Plus d'information ici: La crise des Caisses d'épargne aux États-Unis : Une perspective historique

[16] Aristote, «La Politique», livre I, chap. VIII et IX, passim, cité par H. Pena-Ruiz dans «Marx quand même», p. 129.

[17] Plus d'information ici : [Investissements Etrangers: la règle 51/49](#)

Copyright © 2014 Global Research